

Annonces légales et judiciaires

Par arrêté interministériel du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021, les annonces légales et judiciaires ont une tarification au caractère en 2023, soit 0,189 euro HT le caractère. Les avis de constitution de société sont soumis à forfaitisation, sauf les avis de constitution de GAEC. Les avis de nomination des liquidateurs, les avis de clôture de liquidation, les jugements d'ouverture et de clôture des procédures collectives sont soumis à une tarification forfaitaire. Le tarif ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.



APPEL À CANDIDATURES SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime.

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

XA 26 23 0027 01 - JMC : superficie totale : 66 ha 65 a 39 ca. Agri. Bio. : oui. Bâti : Bâtiments d'exploitation. Parcellaire : CHABEUIL (66 ha 65 a 39 ca) - 'Aux places' : YT- 45- 49- 53(P1) - 54(C)(P1) - 55- 57- 60 - 'Bel air' : YV- 3(J)- 3(K)- 111[102](A)- 111[102](B) - 'Chabrielet' : YR- 17- 18 - 'De la bourne' : XA- 82[72](J)- 82[72](K) - 'Des libellules' : YV- 97[29](Z)(P1) - 'Magnat' : YV- 74- 165[135]- 171[103]- 173[109]- 174[109] - 'Marais' : XA- 45- 46- 47- 49- 50- 51- 52- 53- 54- 55- 69- 70(J)- 70(K) - 'Viretard' : YV- 21- 28- 108[98](P1).
Zonage : CHABEUIL : A Libre

XA 26 23 0028 01 - PV : superficie totale : 6 ha 08 a 44 ca. Agri. Bio. : oui en partie. Bâti : Bâtiments d'habitation. Parcellaire : ARPAVON (6 ha 08 a 44 ca) - ' ' : A- 742 - 'Sauvie' : A- 273- 281- 282- 283- 284- 285- 286- 287- 414[280](A)- 414[280](BJ)- 414[280](BK)- 417[288]- 427[292]- 687[412] - 'Sous le village' : B- 9.
Zonage : ARPAVON : SD - Autre occupation ou occupé sans bail rural sur une partie de la surface

XA 26 23 0021 01 - PV : superficie totale : 1 ha 12 a 40 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : SUZE-LA-ROUSSE (1 ha 12 a 40 ca) - 'La rodanche' : AM- 91- 92- 93- 97
Zonage : SUZE-LA-ROUSSE : SD - Libre

XA 26 23 0026 01 - PV : superficie totale : 21 ha 52 a 52 ca. Agri. Bio. : oui. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : MONTBRISON-SUR-LEZ (21 ha 52 a 52 ca) - A- 479- 482- 483(*)- 485(*)- 488(A)- 488(B)(P1)- 489(*)- 493(*)- 494- 495- 501- 502(*)- 504- 505(*)- 521- 525- 528- 785[480] (*) B- 235- 236(*)
Zonage : MONTBRISON-SUR-LEZ : SD : Libre

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERÉ COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du 02/03/2023 (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer www.safer-aura.fr, soit par mail à direction26@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 85, rue de la forêt BP 150 - 26905 VALENCE Cedex 09 Tél : 04.75.41.51.33 Mail : direction26@safer-aura.fr

Suivant acte S.S.P. en date à LORLIOL-SUR-DROME du 2 janvier 2022, enregistré à VALENCE le 26/12/2022, sous le dossier n°2022 00100179, référence 2604P01 2022 A 03051, la SAS SIVAR, au capital de 100.000 € - Siège social LORLIOL (26270) ZI Champgrand 136 Allée des Lavandes, 421 133 737 RCS ROMANS, a vendu à la SAS SOREDAL MEDITERRANEE, au capital de 80.000 €, siège social 320 B Chemin de la Grande Liquine à LUNEL (34400), 898 584 651 RCS MONTPELLIER, une branche de fonds de commerce correspondant à une partie de l'activité de réalisation du sol industriel qui est effectuée en faveur des clients ayant leur siège social dans les départements du 34, 30 et 13, dépendant d'un fonds de commerce de plus grande importance, exploitée à LORLIOL (26270) ZI Champgrand 136 Allée des Lavandes, moyennant le prix de 125.513 € s'appliquant pour 86.224 € aux éléments incorporels et droit au bail et 39.289 € aux matériels et mobilier commercial.
Entrée en jouissance : 02/01/2022.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales à la société SAS SIVAR à LORLIOL (26270) ZI Champgrand 136 Allée des Lavandes.

Pour avis.

DES BAYLES

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 1349 chemin des Bayles, 26400 ALLEX

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ALLEX du 1^{er} février 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : DES BAYLES
Siège : 1349 chemin des Bayles, 26400 ALLEX

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 10 000 euros
Objet : Le négoce en gros, demi-gros, détail, le courtage, l'importation, l'exportation, la vente et la commission en produits alimentaires, et plus particulièrement la commercialisation de la production de l'EARL DOMAINE DE LORIS

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Joris MOUNIER, demeurant 1349 chemin des Bayles, 26400 ALLEX

Directeur général : Monsieur Serge MOUNIER demeurant 1349 chemin des Bayles, 26400 ALLEX

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ROMANS SUR ISERE.

POUR AVIS
Le Président



JULI

Société par actions simplifiée au capital de 40.000 €
Siège : chemin des agriculteurs c/o ITM ALIMENTAIRE SUD EST, ZI du Tricastin Pierrelatte 340 693 381 RCS ROMANS

Aux termes d'une AGE du 30/06/2022, le siège social a été transféré au Rue Eiffel, ZAC des Eoliennes, c/o ITM ALIMENTAIRE SUD EST, Base Intermarché, à compter du 30/06/2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

POUR AVIS,
Le Président

SEVYM

Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 2 euros
Siège social : 63 Avenue Sadi Carnot, 26000 VALENCE
Siège de liquidation : CO Yves MARQUET 63 avenue Sadi Carnot 26000 VALENCE ROMANS RCS 803 054 659

DISSOLUTION

Le 31/01/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/01/2023. Monsieur Yves MARQUET, demeurant VALENCE 26000 - 63 avenue Sadi Carnot, associé unique, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au CO Yves MARQUET - 63 avenue Sadi Carnot 26000 VALENCE.

Mention en sera faite au RCS de Romans.
Pour avis.

SASU H.P. ETANCHEITE

Constitution

Par acte SSP en date du 12/01/2023, constitution de la SASU H.P. ETANCHEITE, au capital de 2 000 €.

Siège social : 64 B RUE Roland Garros, 26000 VALENCE.

Activité : Etanchéité toitures, terrasses, isolation, pose bacs acier et couvertures, boîtes à eaux, descentes eaux pluviales ;
Durée : 99 ans.

Président : M. HAJJI Hedi, né le 10/05/1974 à Ouechtata, de nationalité française, demeurant 64B rue Roland Garros, 26000 VALENCE

Admission AG et exercice droit de vote : chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : parts librement cessibles.
Inscription au RCS de Romans-sur-Isère



VALSOLEIL

Société Coopérative Agricole à capital variable
Siège social : ZA La Pimpie 17 rue des Charmilles 26120 MONTELLIER

Les adhérents de VALSOLEIL sont convoqués par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale qui se tiendra le jeudi 2 mars 2023 à 10 H au siège social de la coopérative VALSOLEIL- 17 rue des Charmilles - ZA La Pimpie - 26120 MONTELLIER avec l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration.
- Rapports des Commissaires aux Comptes.
- Approbation des comptes de l'exercice 2021/2022.

- Affectation du résultat.
- Renouvellement des Administrateurs.
- Présentation et approbation des résolutions.

Les documents présentant les comptes de l'exercice 2021/2022 sont à la disposition des adhérents au siège de la Coopérative à MONTELLIER.

Attention, conformément à l'article 42 des statuts, la présente Assemblée Générale ne pourra délibérer valablement que si le tiers au moins des adhérents sont présents ou représentés.

C'est pourquoi, dès à présent, le Conseil d'Administration convoque une deuxième Assemblée Générale qui sera appelée à se tenir si le quorum du tiers des adhérents n'est pas réuni, le :

JEUDI 16 MARS 2023 à 10 H
Lieu : Espace Giono - Chemin du Clos Quartier St James (route de Valence en face de la pharmacie) 26120 MONTELLIER avec le même ordre du jour

Lionel EYDANT
Président du Conseil d'Administration



VALGRAIN

Société Coopérative Agricole au capital variable
RCS VALENCE- SIREN : 324 204 098
Siège social : 990 Route de l'Ecluse 26740 LES TROUPETTES

Aux termes d'une délibération en date du 19 janvier 2023, le Conseil d'Administration a nommé Monsieur Nicolas CROUZON, demeurant 555 Chemin de l'Ancele 26740 MARSANNE, en qualité de Président, en remplacement de Monsieur Philippe ALMORIC.

Pour avis,
Le Conseil d'Administration

GSF ENERGIA

Société par actions Simplifiée au capital de 200.000 €
Siège social : ZA les Troupes Les Planchettes 26700 PIERRELATTE 788 650 661 RCS ROMANS

Par décision du 31 janvier 2023, la société présidente décide de transférer le siège social du ZA les Troupes - Les Planchettes 26700 PIERRELATTE au ZI du Bois des Lots, Allée du Rossignol 26130 SAINT PAUL TROIS CHATEAUX, à compter du 1^{er} mars 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des Statuts.

Pour avis
Le président

O'POULET BRAISÉ

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : SAS
Capital 1 000 €
Dénomination : O'POULET BRAISÉ
Siège : 37 Boulevard Meynot 26200 Montélimar

Objet : Restauration de type rapide, sans ventes de boissons alcoolisées.

Président : FOLLET Axel demeurant au 17 Rue de la Grande Brasserie - Apt 34- 59000 Lille.

Directeur Général : SAHNOUNI Abdelaziz demeurant au 1 Rue Marcel Pagnol 59223 Roncq.

Durée : 99 ans immatriculation au RCS de Romans.
Pour insertion
Me FRAISSE

Chronique juridique

DROIT SOCIAL / Un décret en date du 27 janvier s'intéresse à la prise en charge par l'employeur sans condition, du complément d'indemnités journalières en cas de contamination par la Covid-19 du salarié dans l'impossibilité de travailler, une mesure dérogatoire pour tous les arrêts de travail délivrés à compter du 1^{er} février.

Indemnisation sans condition des arrêts de travail Covid!

Depuis le début de la crise sanitaire, les salariés en arrêt de travail dérogatoire pour cause de Covid bénéficiaient quelle que soit leur ancienneté d'indemnités journalières de la MSA et d'indemnités journalières complémentaires dues par l'employeur, dès le premier jour de leur arrêt de travail.

Aux dernières nouvelles, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2023 a prolongé ce dispositif dérogatoire jusqu'à une date fixée par décret et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2023, en le limitant toutefois à ceux dont la contamination est établie par un test PCR ou antigénique.

Le décret du 27 janvier dernier restreint donc l'application de ces règles dérogatoires aux seuls arrêts prescrits jusqu'au 31 janvier. C'est donc la fin des arrêts sans condition et sans médecin. La reprise d'ancienne mesure s'impose donc pour les arrêts délivrés à compter du 1^{er} février 2023. Toutefois, pour tout arrêt de travail délivré au salarié concerné à compter du 1^{er} février, il sera fait application des règles d'indemnisation de droit commun.

- Pour le droit aux indemnités journalières MSA :

Il faut satisfaire aux conditions de minimum d'activité ou de cotisations pour l'ouverture des droits (fonction de la durée de l'arrêt de travail) : ainsi, en cas d'arrêt de travail inférieur à six mois, le salarié doit avoir travaillé au moins 150 heures sur la période des trois

mois ou 90 jours qui précèdent l'arrêt de travail ; ou avoir cotisé sur un salaire au moins égal à 1 015 fois le montant du Smic horaire au cours des six mois précédant l'arrêt de travail. Il faudra prévoir également un délai de carence de trois jours pour le versement des indemnités et éventuellement une prise en compte de l'indemnisation de l'arrêt de travail dans le calcul des durées maximales de versement des indemnités journalières.

- Pour le droit aux indemnités journalières complémentaires :

Il faudra bénéficier des indemnités journalières de la MSA, justifier d'une ancienneté minimale d'un an, être soigné en France ou dans l'Union européenne, avoir transmis à l'employeur le certificat médical d'arrêt de travail dans les 48 h. À noter, la prise en compte des indemnités complémentaires des arrêts dans les indemnités déjà perçues dans les douze mois antérieurs à l'arrêt et dans le calcul de la durée totale d'indemnisation. De plus, depuis le 1^{er} février 2023, le délai de carence habituel s'applique de nouveau à tous les arrêts : délai de carence de sept jours, sauf accord collectif plus favorable, le versement des indemnités journalières complémentaires commence donc au huitième jour de l'arrêt maladie. ■

Le service juridique et social de la FDSEA 26,
Horace Awuni

EARL DE LA TOLIÈRE

SARL au capital de 45 582,26 €
Siège social : 23, chemin de la tour d'Avril 26130 ST RESTITUT 323 589 226 RCS ROMANS

Dissolution

Aux termes de l'AGE du 16/01/2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 01/02/2023, et sa mise en liquidation.

A été nommé Liquidateur M. Gilles DUFFES demeurant 23, chemin de la tour d'Avril, 26130 ST RESTITUT avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 23, chemin de la tour d'Avril 26130 ST RESTITUT adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de ROMANS.

Mention en sera faite au RCS de ROMANS.

Pour insertion
Me FRAISSE